

## Fiche de données de sécurité

### Ammoniac traitement thermique, Ammoniac réfrigérants, Ammoniac chimie

Date de création : 28.01.2005  
Date de révision : 20.09.2010

Version : 6.0

CH / F

N°FDS : 002  
Page 1 / 2

#### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit  
Ammoniac traitement thermique Art. 985  
Ammoniac réfrigérants Art. 986  
Ammoniac chimie Art. 987

Utilisations connues  
Frigorigène, Traitement thermique, Produit chimique de base

Identification de la société  
PanGas AG, Industriepark 10, 6252 Dagmersellen, Suisse

Numéro de téléphone d'urgence (24h): **+41 (0) 844 800 300**

#### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification  
Inflammable.  
Toxique par inhalation.  
Provoque des brûlures (aux yeux, voies respiratoire et la peau).  
Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Indication des risques pour l'homme et l'environnement  
Gaz liquéfié.

#### 3 COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/Préparation: Substance  
Composants/Impuretés  
N° CAS: 7664-41-7  
N° CEE (EINECS) : 231-635-3  
Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

#### 4 PREMIERS SECOURS

**Inhalation**  
Toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un Appareil Respiratoire Isolant. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.  
**Contact avec la peau et les yeux**  
Peut causer des brûlures de la peau et de la cornée (avec perturbation temporaire de la vision). Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Asperger la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.  
**Ingestion**  
L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

#### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Risques spécifiques**  
L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'éclatement des récipients.  
**Produits de combustion dangereux**  
En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes :

**Agents d'extinction appropriés**  
Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.  
**Méthodes spécifiques**  
Si possible, arrêter le débit gazeux. Eloigner le récipient ou le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.

**Equipements de protection spéciaux pour pompiers**  
Utiliser un Appareil Respiratoire Isolant et un vêtement de protection chimiquement résistant.

#### 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles**  
Evacuer la zone. Utiliser un Appareil Respiratoire Isolant et un vêtement de protection chimiquement résistant.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

**Protection de l'environnement**  
Essayer d'arrêter la fuite. Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes.

**Méthodes de nettoyage**  
Ventiler la zone. Laver la zone à l'eau. Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite. Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre).

#### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation**  
Utiliser uniquement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Interdire les remontées de produits dans le récipient. Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques). Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz. Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

**Stockage**  
Sécuriser les emballages pour éviter les chutes. Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants.

#### 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Valeur limite d'exposition**

Valeur type	Valeur	Note
Suisse - MAK	20 ppm	

**Protection personnelle**  
Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.

#### 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Informations générales**  
Aspect/Couleur: Gaz incolore  
Odeur: Ammoniacale.

**Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement**  
Poids moléculaire: 17 g/mol  
Point de fusion: -77,7 °C  
Point d'ébullition: -33 °C  
Température critique: 132,4 °C  
Température d'autoinflammation: 630 °C  
Domaine d'inflammabilité: 15 % (v) - 30 % (v)  
Densité relative, gaz (air=1): 0,6  
Densité relative, liquide (eau=1): 0,7  
Pression de vapeur 20 °C: 8,6 Bar  
Solubilité dans l'eau (mg/l): S'hydrolyse.  
Autres données

## Fiche de données de sécurité

### Ammoniac traitement thermique, Ammoniac réfrigérants, Ammoniac chimie

Date de création : 28.01.2005  
Date de révision : 20.09.2010

Version : 6.0

CH / F

N°FDS : 002  
Page 2 / 2

Bien que des données existent sur l'inflammabilité de ce produit, il est difficile de l'enflammer à l'air et il est classé comme ininflammable.

#### 10 STABILITE ET REACTIVITE

##### Stabilité et réactivité

Peut réagir violemment avec les oxydants. Peut réagir violemment avec les acides. Réagit avec l'eau pour former des alcalis corrosifs. Peut former un mélange explosif avec l'air.

#### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

##### Toxicité aiguë

L'inhalation de quantités plus élevées conduit à des spasmes bronchiques et à des oedèmes du larynx. Peut causer une inflammation des voies respiratoires et de la peau.

CL50/1h (ppm) 4000 ppm

#### 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

##### Généralités

Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.

#### 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

##### Généralités

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Eviter de rejeter à l'atmosphère. Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées. Le gaz peut être lavé avec une solution d'acide sulfurique. Le gaz peut être lavé à l'eau.

Nr. CED 16 05 04\*

#### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

##### ADR/RID

Classe	2	Code de classement	2TC
<b>Code ONU et désignation officielle</b>			
UN 1005 Ammoniac anhydre			
UN 1005 Ammonia, anhydrous			
Étiquettes	2.3, 8	N° de risque	268
Instruction d'emballage	P200		

##### IMDG

Classe	2.3
<b>Code ONU et désignation officielle</b>	
UN 1005 Ammonia, anhydrous	
Étiquettes	2.3, 8
Instruction d'emballage	P200
EmS	FC, SU

##### IATA

Classe	2.3
<b>Code ONU et désignation officielle</b>	
UN 1005 Ammonia, anhydrous	
Étiquettes	2.3, 8
Instruction d'emballage	P200

##### Autres informations relatives au transport

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres

éventualités. Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés. S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. Assurer une ventilation convenable. Se conformer à la réglementation en vigueur.

#### 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Numéro d'index de l'Annexe I de la Directive 67/548

007-001-00-5

Classification CE

R10 | T; R23 | C; R34 | N; R50

Étiquetage

- Symboles

T	Toxique.
N	Dangereux pour l'environnement.

- Phrases de risques

R10	Inflammable.
R23	Toxique par inhalation.
R34	Provoque des brûlures (aux yeux, voies respiratoire et la peau).
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Phrases de sécurité

S9	Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle. Ne pas fumer.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### 16 AUTRES INFORMATIONS

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées. S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques de toxicité. Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés. Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

##### Avis

Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.